

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix neuf

le : 27 mars

le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame CHADOIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2019

PRESENTS : Annick CHADOIN, Didier TESCHER, Mireille TESSIER, Jacques MIGOZZI, Sylvie DEBIAIS, Brigitte TOURRET, Véronique BAILLON, Sandra TOURNOIS, Martine VILLENEUVE, Ghislaine LAMOURIC, Nadine BURGAUD, Brigitte SIMONNEAU, Catherine ROLLET, Daniel LAPLAUD, Fabrice COMES, Pierre MAYAUDON, Patrice JOFFRE, Joëlle PASCAL, Nadia FOURGUEUX-BOUCHAREYCHAS, Pascal LAFARGE, Thierry BAUDRY, Henri ROBY.

PROCURATIONS : Spyros DELEMIS à Didier TESCHER, Christophe PEYMIRAT à Jacques MIGOZZI, Pascal PENNY à Annick CHADOIN

ABSENTS EXCUSES : Dimitri BARRUCHE. Denis MALABOU

Secrétaire de séance : Pierre MAYAUDON.

Début de séance : 20h05

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2019

Adopté à l'unanimité.

Affaires générales :

- 1- désignation de membres des commissions municipales
- 2- Désignation d'un nouveau délégué pour l'école Jean Jaurès

Finances :

- 3- affectation de résultats 2018 – budget principal
- 4- affectation de résultats 2018 – budget annexe du service de l'eau
- 5- affectation de résultats 2018 – budget annexe service de production et de revente d'énergie
- 6- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
- 7- fixation des taux d'imposition locale 2019
- 8- vote du budget principal 2019
- 9- vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2019
- 10- subventions aux associations
- 11- subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet
- 12- dissolution du budget annexe de l'eau

Ressources Humaines :

- 13- création d'un poste de technicien territorial à temps complet
- 14- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Urbanisme :

- 15- Validation du projet Dom'aulim de réalisation de logements seniors secteur la lande du Peyrou et cession foncière à l'euro symbolique au bailleur social – annule et remplace

Enfance-jeunesse-scolarité :

- 16- Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires – retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2019

Questions diverses

1- Désignation de membres des commissions municipales

Madame le Maire explique qu'à la suite de la modification de la composition du conseil municipal, elle souhaite modifier les commissions municipales actuelles.

Le vote donne les résultats suivants qui portent composition des commissions.

Le conseil municipal désigne comme membres des commissions :

Madame le MAIRE : PRESIDENTE		
ECONOMIE DEVELOPPEMENT	FINANCES	CULTURE SPORT LOISIRS VIE ASSOCIATIVE
MALABOU Denis BAILLON Véronique DELEMIS Spyros PASCAL Joëlle LAMOURIC Ghislaine TESSIER Mireille BAUDRY Thierry BURGAUD Nadine	MALABOU Denis LAMOURIC Ghislaine TESSIER Mireille COMES Fabrice TESCHER Didier DEBIAIS Sylvie LAFARGE Pascal BURGAUD Nadine	DEBIAIS Sylvie TOURNOIS Sandra PEYMIRAT Christophe LAPLAUD Daniel PASCAL Joëlle SIMONNEAU Brigitte ROLLET Catherine TOURRET Brigitte
AFFAIRES SOCIALES	ENFANCE JEUNESSE SCOLARITE	CITOYENNETE COMMUNICATION
TESSIER Mireille FOURGEUX Nadia TOURRET Brigitte DELEMIS Spyros VILLENEUVE Martine ROBY Henry BURGAUD Nadine SIMONNEAU Brigitte	TESSIER Mireille LAMOURIC Ghislaine PEYMIRAT Christophe COMES Fabrice FOURGEUX Nadia ROBY Henry ROLLET Catherine BARRUCHE Dimitri	DEBIAIS Sylvie PENNY Pascal TESSIER Mireille TOURNOIS Sandra COMES Fabrice LAPLAUD Daniel BURGAUD Nadine LAFARGE Pascal
ENVIRONNEMENT	URBANISME VOIRIE DEPLACEMENTS FLUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE
BAILLON Véronique PASCAL Joëlle TOURRET Brigitte PENNY Pascal COMES Fabrice VILLENEUVE Martine ROLLET Catherine	TESCHER Didier PEYMIRAT Christophe PENNY Pascal JOFFRE Patrice MAYAUDON Pierre LAPLAUD Daniel BAUDRY Thierry	MIGOZZI Jacques MAYAUDON Pierre PEYMIRAT Christophe TESSIER Mireille VILLENEUVE Martine ROBY Henry BAUDRY Thierry

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

BARRUCHE Dimitri	SIMONNEAU Brigitte	LAFARGE Pascal
PERSONNEL COMMUNAL		
TOURRET Brigitte TESSIER Mireille JOFFRE Patrice TESCHER Didier FOURGEUX Nadia PASCAL Joëlle SIMONNEAU Brigitte BARRUCHE Dimitri		

Madame CHADOIN : Je vous propose de nommer Henri ROBY dans les mêmes commissions que celles dans lesquelles siégeait Corinne FUSEAU ; C'est la procédure que nous avons adoptée lors de la démission d'Isabelle LEMARIE qui a été remplacée par Ghislaine LAMOURIC.

M. LAPLAUD : Je suis candidat à la commission citoyenneté et à la commission communauté urbaine.

M. ROBY : Je suis candidat.

Mme BURGAUD : On avait demandé à échanger de commissions ce qui nous a été refusé, par rapport à Monsieur BARRUCHE qui est très occupé.

Mme SIMONNEAU : Il me semble qu'il y avait une note du Préfet.

Mme BURGAUD : Oui il me semble qu'il avait été dit que l'on ne pouvait pas revenir sur ce qui avait été fait au départ.

M. TESCHER : C'est parce qu'il y a une conseillère municipale qui a démissionné. On est dans une situation où il faut remplacer quelqu'un qui était membre de commissions et qui n'est plus membre du conseil municipal.

Mme FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS : J'aimerais savoir si Monsieur ROBY souhaite se présenter comme délégué aux écoles. J'aurais bien voulu que ce soit présenté dans l'autre sens, parce que je pense que c'est un atout supplémentaire que d'être délégué aux écoles.

Mme LAMOURIC : Je m'étonne quand même que l'on ne m'ait pas posé la question quand je suis devenue conseillère.

Mme CHADOIN : C'est pour ça que je dis on fait pour Monsieur ROBY comme on a fait pour Madame LAMOURIC.

M. LAPLAUD : Ce n'est pas normal.

Mme TESSIER : Est-ce que c'est prévu par les textes de revoir l'ensemble des commissions ?

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

Mme CHADOIN : Si on ne fait pas de changement de Monsieur ROBY par rapport au départ de Corinne FUSEAU, il faut revoter toutes les commissions. On le fera au prochain conseil.

Mme FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS : C'est intéressant de revoter, que les personnes soient intéressées, que ça ne leur soit pas imposé, sans qu'elles n'aient aucun intérêt ou aucune connaissance dans certains domaines. Cela permettra de remanier un peu.

Mme TESSIER : J'ai l'impression qu'il y a un procès d'intention, pourquoi certaines seraient plus intéressées que d'autres ? Si on fait le bilan, lorsqu'il y a eu des changements nous n'avons pas polémiqué.

Mme FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS : Ce n'est pas une polémique. Personnellement, si on me met dans certaines commissions, je vais avoir l'impression d'être là pour faire de la figuration. Dans certains domaines, je ne m'y verrai pas, si on me l'impose je vais être perdue. Je ne parlais pas pour tout le monde, je parle pour Monsieur ROBY simplement. C'est lui qui est concerné à l'heure actuelle, pourquoi on lui impose des choses qui peut être ne l'intéressent pas.

Mme CHADOIN : Henri, est-ce que tu es intéressé par les 4 commissions ? Affaires sociales, Enfance-Jeunesse-Scolarité, Citoyenneté – Communication et Communauté d'Agglo.

Monsieur ROBY : Je n'y vois pas d'inconvénients.

Madame CHADOIN : Puisqu'il est intéressé par ces 4 commissions, on n'a pas à refaire le vote. Je ne vois pas pourquoi il faut changer les commissions.

M. LAPLAUD : S'il faut les changer puisqu'il y a quelqu'un qui a démissionné.

Madame VILLENEUVE : Il dit que ces commissions lui conviennent, pourquoi tout changer ?

Monsieur LAPLAUD : Pourquoi ça ne me conviendrait pas à moi ?

Madame CHADOIN : Tu as bien choisi tes commissions quand tu as été élu ?

Monsieur LAPLAUD : Oui parce qu'à l'époque il fallait se limiter à quelques commissions. En plus ces commissions se réunissent souvent simultanément, je pensais qu'il était opportun d'y aller aussi. Si vous y voyez une objection.

Madame CHADOIN : Ce n'est pas une objection mais il faut tout revoter au prochain conseil dans ces cas-là. Pour certains qui sont rentrés, on leur a dit c'est comme ça, pas autrement.

Monsieur LAPLAUD : Que ce soit moi ou Henri il faut mettre quelqu'un d'autre donc je ne vois pas pourquoi je ne peux pas. Je ne comprends pas.

Madame TOURRET : Tu quitterais quelles commissions ?

Monsieur LAPLAUD : Pourquoi je quitterai une commission ?

Madame TOURRET : Tu ne vas pas aller à toutes les commissions ?

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

Monsieur LAPLAUD : *S'il faut en garder qu'une, je garde la commission « Citoyenneté ».*

Madame PASCAL : *Ce que je note, pour Monsieur ROBY qui arrive en fin de mandat, il se retrouve dans 4 commissions, ce qui est beaucoup. Et Monsieur LAPLAUD qui manifeste de l'intérêt pour une des commissions est dans 2 commissions. C'est sûr que ce n'est pas inintéressant d'en tenir compte.*

Madame TESSIER : *Je trouve regrettable la façon dont vous traitez un nouvel élu, sur la façon qu'il a d'appréhender les commissions d'autant plus qu'il a déjà fait un mandat, donc il sait de quoi il parle, il connaît le fonctionnement du conseil municipal.*

Mme VILLENEUVE : *Ça convenait bien à Corinne d'en avoir 4 et Henri ça ne lui convient pas.*

Monsieur TESCHER : *Vous vous retranchez régulièrement derrière le Code Général des Collectivités territoriales pour refuser un certain nombre de propositions de fonctionnement qui selon vous ne répondent pas aux règles du code général, alors qu'elles y répondent tout à fait. Là en l'occurrence le code général est très clair, une conseillère municipale a démissionné elle doit être remplacée dans les commissions dans lesquelles elle siégeait, vous pouvez aussi présenter quelqu'un à ces commissions-là, il y aura un vote et ce sera un vote au scrutin majoritaire, c'est ce que précise le code général.*

Monsieur PERY : *Ils ne peuvent pas parce que par rapport à la composition des commissions cela correspond à la composition du conseil municipal. Donc l'opposition ne peut pas présenter quelqu'un.*

Monsieur TESCHER : *Ils ont droit mais qui ne sera pas élu.*

Monsieur PERY : *Même pas.*

Monsieur TESCHER : *La majorité quand elle existait représentait à proportion de sa représentation. Un poste est vacant au sein de sa majorité, nous composons la majorité, groupe communiste et groupe avenir, deux candidats à la majorité, il faut qu'il y ait un vote.*

Madame TESSIER : *On doit respecter la proportionnalité dans les commissions ?*

Monsieur TESCHER : *Oui.*

Madame BURGAUD : *Ce qu'il propose, on peut le mettre au vote.*

Madame CHADOIN : *Aux affaires sociales, et à la commission enfance-jeunesse-scolarité il n'y a que Monsieur Henri ROBY. Après vote, il est élu aux deux commissions. Pour la commission citoyenneté il y a deux candidats Monsieur Henri ROBY et Monsieur Daniel*

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

LAPLAUD, après vote Monsieur LAPLAUD est élu. A la commission Communauté d'Agglomération, Monsieur Henri ROBY est élu.

Approuvé à l'unanimité

2- Désignation d'un nouveau délégué pour l'école Jean Jaurès

Monsieur LAPLAUD : J'ai pris connaissance du dernier conseil d'école de Jean Jaurès du 11 mars ou il est dit par Monsieur BRUNIE, en début de séance : j'annonce la démission de Madame Corinne FUSEAU, si elle est d'ores et déjà remplacée au sein du conseil municipal, ce n'est pas encore le cas en conseil d'école. En conséquence, en cas de vote comme ce sera le cas ce soir le second ou la seconde élu(e) participera au scrutin complémentaire de Madame le Maire. Faux, Mireille toi qui est assez scrupuleuse des textes, comment tu as laissé passer cela ? Parce que le texte dit : A part les directeurs et les représentants des parents d'élèves, le maire et ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. Or, Madame FUSEAU étant démissionnaire, on la remplace aujourd'hui, elle n'a pas encore été remplacée, il n'y avait pas d'élu désigné par le conseil municipal. Quand tu sièges au niveau du conseil d'école, tu sièges comme représentant de la mairie. Or comme Madame CHADOIN était là ce jour-là et qu'elle a voté, tu ne pouvais pas voter. Je ne vais pas faire refaire le vote du conseil pour ça, mais j'ai pris acte de cette anomalie.

Madame TESSIER : La décision a été prise par l'inspecteur d'académie, sur proposition de Monsieur BRUNIE. Je n'ai pas le compte rendu sous les yeux mais il a bien donné lecture des échanges qu'il a eu avec l'inspecteur d'académie.

Monsieur LAPLAUD : Cela m'étonne.

Madame CHADOIN : Si, j'étais présente moi aussi.

Monsieur LAPLAUD : Le texte est clair, c'est l'article D411, chaque conseil d'école est composé des membres suivants : Le directeur de l'école, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. Alors tu votes à la place de Madame FUSEAU alors que personne n'était désigné par le conseil municipal.

Madame TESSIER : Est-ce que tu as sous les yeux le compte rendu de Monsieur BRUNIE ?

Monsieur LAPLAUD : Oui je l'ai. C'est Monsieur BRUNIE qui prend la décision.

Madame TESSIER : Non il a lu les échanges qu'il a eu avec l'inspecteur d'académie, c'est à partir de cette intervention que j'ai votée.

Madame CHADOIN : Mireille a raison, on pourra lui faire préciser.

Monsieur LAPLAUD : Non ce n'est pas une polémique, c'est un constat.

Monsieur TESCHER : Daniel a raison, il existe une hiérarchie, des normes juridiques, c'est un décret qui fixe la composition des conseils d'école et un inspecteur d'académie, à ce qui me semble, est inférieur à un président de la république qui lui prend des décrets. Or, en l'occurrence l'inspecteur d'académie s'est trompé, cela peut arriver à tout le monde, c'était à souligner.

Conformément au décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, une personne qui, outre le Maire ou son représentant, siègera aux Conseils des 3 écoles de la Commune.

Un élu ayant démissionné récemment, le conseil doit élire un nouveau délégué pour l'école Jean Jaurès.

Est candidate Mme ROLLET Catherine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

Les résultats sont les suivants :

Votants	25
Abstentions	3
Exprimés	22

Mme ROLLET Catherine a obtenu 22 voix pour.

Le Conseil municipal désigne pour le représenter au conseil d'école de Jean Jaurès Mme ROLLET Catherine.

Madame PASCAL : Avant de passer au point suivant, quand est-il du remplacement de Corinne FUSEAU au CCAS ?

Madame CHADOIN : C'est le conseil d'administration du CCAS qui va désigner quelqu'un.

Monsieur TESCHER : Ce n'est pas le conseil municipal qui désigne les membres du CCAS ? On va se renseigner, parce que je pense que c'est le conseil municipal.

Madame CHADOIN : Monsieur PERY se renseignera et nous agirons en conséquence.

3- Affectation de résultats 2018 – budget principal

BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION DU 27.03.2019
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-113 130,28 €		-183 816,09 €	217 418,04 € 421 827,00 €	204 408,96 €	-36 498,51 €
FONCT	637 464,09 €		261 925,42 €			899 389,51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	899 389,51 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	296 946,67 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	602 442,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	296 946,67 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	602 442,84 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

Adopté à l'unanimité

4- Affectation de résultats 2018 – budget annexe du service de l'eau

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
DELIBERATION DU 27.03.2019
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	43 977,57 €		-118 824,77 €			-74 847,20 €
FONCT	178 015,89 €		3 368,40 €			181 384,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	181 384,29 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	
Excédent de fonctionnement à reverser au budget 2019 du budget principal article 672 (Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement)	181 384,29 € - €

Adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

5- Affectation de résultats 2018 – budget annexe service de production et de revente d'énergie

BUDGET ANNEXE ENERGIE

DELIBERATION DU 27.03.2019

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	14 998,47 €		-2 081,49 €	- € - €		12 916,98 €
FONCT	2 245,21 €		415,14 €			2 660,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	2 660,35 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 660,35 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 660,35 € - €

Adopté à l'unanimité

6- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu l'exposé des comptes de gestion de l'exercice 2018 relatifs au budget principal, au compte annexe du service de l'eau, et à celui du service de production revente d'énergie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion, tous budgets confondus, dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal : Adopté à l'unanimité

Budget annexe de l'eau : Adopté à l'unanimité

Budget annexe service de production et revente d'énergie : Adopté à l'unanimité

7- Fixation des taux d'imposition locale 2019

Madame Chadoin indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe évoluent tous les ans du fait :

- de modifications physiques, par exemple de l'évolution des constructions sur la commune,
- de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières décidée par le parlement dans la loi de finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition locale pour 2019 comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

	Taux actuel en %	Augmentation en %	Point supplémentaire	Nouveau taux 2019 en %
taux de TH	19.05	0	0	19.05
taux de TFPB	24.38	0	0	24.38
taux de TFPNB	111.83	0	0	111.83

Augmentation des bases - produit assuré 2019							
	Bases d'imposition 2018	Taux 2017	Produits 2018 (arrondis à l'€)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Augmentation du taux d'imposition (en %)	Taux 2019	Produits 2019 (arrondis à l'€)
Taxe d'habitation	7 833 000.00	19.05 %	1 492 187.00	8 031 000.00	0	19.05 %	1 529 906.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 649 000.00	24.38 %	1 133 426.00	4 820 000.00	0	24.38 %	1 175 116.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48 100.00	111.83 %	53 790.00	51 600.00	0	111.83 %	57 704.00
TOTAL produits			2 679 403.00	TOTAL			2 762 726.00
				Soit +			83 323.00

Ces taux permettront des recettes d'un montant total de 2 762 726.00 €, soit des recettes supplémentaires d'un montant de 83 323.00 € par rapport au produit assuré en 2018.

Adopté à l'unanimité

Madame PASCAL : Est-ce que je peux avoir une explication concernant le budget de l'eau. Maintenant c'est la communauté urbaine qui va s'en occuper, l'excédent en fonctionnement, on peut le garder ?

Monsieur PERY : Si vous décidez de le garder oui.

Monsieur TESCHER : J'ai participé à une réunion à la communauté urbaine où j'ai remplacé Annick au pied levé, c'était compliqué parce que je n'avais pas les chiffres. La réunion concernait les communes qui sont en régie. La loi pour ce transfert de compétences laisse le libre choix aux conseils municipaux de transférer ou pas le résultat, au 31 décembre 2018, des budgets annexes de l'eau. C'est Isabelle BRIQUET qui animait la réunion, assisté par Olivier BARLOGIS, et ils voulaient savoir quelle serait la position de chacune des communes. Isabelle BRIQUET défendant elle, une position. J'avais tendance à la partager mais je n'avais pas de mandat particulier, qui est qu'à partir du moment où l'on transfère une compétence, on transfère l'argent qui va avec. L'image prise par Olivier BARLOGIS qui visait clairement la ville de Limoges qui ne souhaite pas transférer son excédent, c'est qu'il paraît anormal d'avoir fait payer de l'eau à des usagers et après de payer des policiers municipaux avec ça. Chaptelat est d'accord pour donner son déficit, Le Palais comme nous

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

une situation excédentaire mais ils sont prêts à redonner l'excédent. Je partage ce point de vue mais nous n'en avons pas discuté en bureau ou en commission. La commune de Couzeix souhaitait donner les restes à réaliser mais garder l'excédent ce à quoi la communauté urbaine a refusé et la ville de Limoges céderait un tiers de son excédent. Il est évident que si Limoges garde son excédent, on ne va pas s'en priver. Une nouvelle réunion aura lieu pour fixer si possible une décision commune.

Monsieur MAYAUDON : Cela paraît quand même un peu bizarre, parce qu'en fait pour toutes les grosses communes l'eau paye l'eau, on ne peut pas s'en servir pour autre chose. Je ne comprends pas pourquoi dans ce transfert il y a possibilité de remettre sur le budget général.

Monsieur TESCHER : Parce que le législateur a considéré que l'on repartait à zéro.

Monsieur MAYAUDON : Ce sera au détriment des nouveaux usagers du service de l'eau de la communauté urbaine.

Monsieur TESCHER : Tout à fait.

Monsieur MAYAUDON : Donc de toute façon on paiera la différence.

Madame PASCAL : C'est étonnant que cela ne soit pas plus contraignant. Pourquoi cette marge de manœuvre ? Et quels enjeux derrière ?

Monsieur TESCHER : Il faut le demander à l'administrateur. Des enjeux financiers très importants dans de très grosses régions notamment.

Monsieur LAPLAUD : Cela nécessitera donc une délibération du conseil municipal ?

Monsieur TESCHER : Oui. C'est-à-dire que là on a voté l'affectation au compte de résultat.

Madame PASCAL : Cela suffit pour dire que ça bascule dans notre budget.

Monsieur TESCHER : Non pas forcément, cela ne nous empêcherait pas de délibérer pour transférer la somme à la communauté urbaine. Dans ce transfert, il y a des tas de choses qui ne sont pas précisées et puis surtout il y a des comptes qui se règlent. Limoges essaie de régler des comptes avec la communauté urbaine au travers de ce budget.

8- Vote du budget principal 2019

Madame Chadoin soumet au vote de l'Assemblée Municipale le budget primitif 2019 selon le cadre et les dispositions de l'instruction comptable M14 s'appliquant au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 011 : charges à caractère général	1 044 460.00
chapitre 012 : charges de personnel	2 544 700.00
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	583 490.00
chapitre 66 : charges financières	157 270.00
chapitre 67 : charges exceptionnelles	61 154.00
chapitre 042: dotation aux amortissements	110 295.00
chapitre 014 atténuation de produits	297 795.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	210 000.00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 023	298 080.80
001 – déficit reporté budget eau	87 847.20
TOTAL	5 395 092.00

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	428 623.00
chapitre 73 : impôts et taxes	2 866 126.00
chapitre 74 : dotations subventions et participations	1 075 818.00
chapitre 75 : autres produits de gestion courante	226 000.00
chapitre 76 : produits financiers	75.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	8 000.16
chapitre 013 : atténuation des charges de personnel	155 000.00
Chapitre 042 : opérations d'ordre	33 007.00
002 résultat de fonctionnement reporté	602 442.84
TOTAL	5 395 092.00

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à **la somme totale de : 5 395 092.00 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, sont présentés séparément en dépenses et recettes, les opérations financières (remboursement d'emprunts, créances), les opérations d'ordre, les équipements non individualisés, et les chapitres "opérations spécifiques" réunissant plusieurs comptes d'imputation.

En section d'investissement, le principe de vote des crédits dépenses recettes se fait au niveau du chapitre et non de l'article. Pour les opérations dites spécifiques, le vote des crédits et leur suivi s'effectuent sur chaque opération individualisée.

RESTES A REALISER 2018

Dépenses :

Opération	Opération	Total VOTE	Reste à réaliser
Aménagement espaces naturels – Guillot	019	185 402,82	7 257,60
Accessibilité, travaux Ecoles	131	51 995,27	36 063,98
Fibre optique	134	111 359,00	58 859,00
Eclairage public	133	45 480,00	45 480,00
Matériel service technique	138	9 900,00	3 291,60
Raccordement électrique 2018	139	76 029,00	3 042,66
Travaux agencement de l'accueil salle des mariages	141	98 772,00	11 030,40
Travaux complexe sportif	142	37 798,00	14 514,25
Travaux éclairage public 2018	144	9 480,00	5 754,05
Travaux école Mandela 2018	145	12 040,00	439,75
Travaux école Jaurès 2018	146	8 780,00	2 538,90
Rénovation espace Mazelle aménagement salle Lauren	149	44 210,00	158,94

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Travaux cimetièrre 2018	150	15 632,00	12 761,40
Aménagement urbain	151	51 160,00	2 822,00
Divers 2018	156	30 215,00	2 621,51
Logiciel comptabilité	157	9 564,00	9 564,00
RGPD	164	1 740,00	1 218,00
TOTAL GENERAL			
		655 868,09	217 418,04

Recettes :

Opération	Opération	Total VOTE	Reste à réaliser
Emprunt en €	1641	371 358.00	170 000.00
Aménagement espaces naturels – Guillot	019	107 143.00	107 143.00
Aménagement coeur de bourg – place	023	158 633.75	80 634.00
Eclairage public – extinction	133	8 000.00	8 000.00
Fibre optique	134	50 000.00	50 000.00
Travaux école Mandela 2018	145	1 874.00	1 874.00
Rénovation espace Mazelle aménagement salle Laurencin	149	4 176.00	4 176.00
Travaux médiathèque – jeux vidéos	161	1 000.00	1 000.00
TOTAL GENERAL			
		702 184.75	421 827.00

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2019

SERVICE	N° opération	Imputation comptable	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TTC
Aménagement espaces naturels	Opération 019	1328	Travaux barrage de Guillot	157 174.00
Cœur de bourg	Opération 023	2315	Place de la médiathèque	111 500.00
		2112	Régularisation terrain– rue de Bramaud	1 000.00
Achats-vente terrains	Opération 126	2112	Régularisation terrain– EU logement Limoges habitat	4 200.00
		2112	Régularisation terrain - rue de la savoie	1 000.00
		2112	Acquisition terrain – rue Maurice Rollinat – travaux voirie CALM	1 000.00
		2112	Acquisition terrain – Gué du Marchand – SDIAC	2 000.00
		21318	Diagnostics obligatoire 48 Av Emile Zola	730.00

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

		2112	régularisation (Cassepierre et rue Rollinat)	cession	5 645.00
Accessibilité	Opération 131	2313	ADAP école Jaurès		58 292.00
Eclairage public	Opération 133	2315	Extinction éclairage public		3 151.00
Raccordement	Opération 139	21534	Raccordement électrique (Florence Arthaud)	2018	57 650.00
Accessibilité	Opération P7801	2313	ADAP mairie		13 500.00
		21318	Divers 2019 (dont menuiseries, téléphonie, chauffage, etc.)		15 600.00
		2158	Nouvelle tondeuse		43 200.00
		21578	Panneaux de rue		2 400.00
Equipement technique	Opération 138	2188	Document unique : Protection auditive		2 760.00
		2158	Poste à souder		1 080.00
		2158	Petit outillage		600.00
		2158	Meuleuse		700.00
		2128	Rénovation sol, grillage et portillon tennis		27 600.00
Equipements sportifs	Opération 142	2188	Poteaux de tennis		1 560.00
		2128	Panneau de soubassement – tranche 2 stade de foot		4 320.00
		21318	Création du local pétanque		13 800.00
		2188	Buts rabattables – Cassepierre		3 000.00
		21318	Remplacement de blocs de secours gymnase		1 800.00
		21318	Nouveau chauffe-eau gymnase		8 300.00
Halle des sports	Opération 143	2031	Assistance MO ATEC		13 530.00
		2031	Etudes (sol – énergétique)		6 600.00
		2313	MO		48 000.00
Restaurant scolaire	Opération 140	21312	Chauffage – remplacement du vase d'expansion		360.00
Eclairage public	Opération 144	21534	Mise en conformité Rue Nadaud		4 680.00
Mairie		2183	Matériel informatique		1 200.00
	Opération 141	2184	Mobilier (suite travaux)		9 600.00
		2313	Travaux agencement de l'accueil et de la salle des mariages		84 800.00
		2313	Supplément travaux suite AVP		26 500.00
Ecoles Jaurès, Mandela, St Exupery		21312	Travaux lutte contre le radon		4 800.00
		2188	Matériel de liaison radio entre ancien et nouveau bâtiment		750.00
	Opération 146	21312	Rideau salles – anti intrusion		4 350.00
		21312	Remplacement fenêtres - anti intrusion		8 500.00
		2184	Tables et chaises		1 440.00
		2188	Plan bibliothèque 2019		100.00
		2188	Vélos		830.00

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Lou Pitchounet	Opération	21318	Visiophone	2 040.00
	148	21318	Cuisine	7 080.00
Espace Mazelle	Opération	21318	Chauffage – disconnecteur	660.00
	149	21318	Aménagement salle des mariages	50 000.00
		2184	Mobilier	4 200.00
Cimetière	Opération	21316	Sécurisation (garde-corps)	1 940.00
	150			
Aménagements urbains	Opération	2135	Toilettes publiques : cimetière	31 200.00
	151	21568	Poteaux incendie	7 000.00
		2118	Piste Pump Track	6 000.00
ALSH	Opération	2051	Paiement en ligne	2 900.00
	135	2051	Portail famille	2 740.00
		21318	Rénovation de l'ancien bâtiment	44 200.00
		21318	ADAP 2018	29 040.00
Divers	Opération	21318	Raccordement fibre (après câblage)	4 560.00
	156	2128	Abattage d'arbres	4 200.00
		21318	Travaux gaz-élec suite contrôles	2 500.00
		2118	Reprise source pré de la Bische	700.00
		2188	Jeux CMJ	600.00
Médiathèque	Opération	2158	jeux vidéos	290.00
	161			
TOTAL TTC				961 452.00

EMPRUNT :

REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	537 959.28 €
---	---------------------

RECETTES :

	RECETTES
RAR	421 824.00
Affectation de résultat – besoin de financement	296 946.67
024 vente de biens communaux	Château d'eau : 5 000.00 Cassepierre : 97 500.00 Relais poste : 130 000.00 Vente terrain : 10 000.00 Total : 242 500.00
VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT (021-023)	298 080.80
FCTVA	41 160.00
Amortissements	110 295.00
SUBVENTIONS POSSIBLES 2019	173 500.00
TAXE D'AMENAGEMENT	57 600.00
TAXE FRICHES COMMERCIALES	4 500.00
Vente de matériel	19 000.00
041 opération d'ordre entre sections	35 564.00
040 opération d'ordre entre sections	517.00
EMPRUNT NECESSAIRE	377 852.53
TOTAL	2 079 340.00

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

EMPRUNT NECESSAIRE :

EMPRUNT NECESSAIRE	377 852.53
---------------------------	-------------------

Tableau récapitulatif budgétaire de la section d'investissement
--

	DEPENSES	RECETTES
RAR	217 418.04	421 824.00
002 Déficit reporté	296 946.67	
Affectation de résultat – besoin de financement		296 946.67
024 vente de biens communaux		Château d'eau : 5 000.00 Cassepierre : 97 500.00 Relais poste : 130 000.00 Vente terrain: 10 000.00 Total : 242 500.00
VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT (021-023)		298 080.80
FCTVA		41 160.00
Amortissements		110 295.00
SUBVENTIONS POSSIBLES 2019		173 500.00
TAXE D'AMENAGEMENT		57 600.00
TAXE FRICHES COMMERCIALES		4 500.00
Vente de matériel		19 000.00
Investissements 2019	961 452.00	
Travaux en régie (042)	30 000.00	
REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	537 959.29	
041 opération d'ordre entre sections	35 564.00	35 564.00
040 opération d'ordre entre sections		517.00
EMPRUNT NECESSAIRE		377 852.53
TOTAL	2 079 340.00	2 079 340.00

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme totale de **2 079 340.00 €**.

Madame BURGAUD : En premier lieu, nous prenons acte et sommes en accord avec les 2 décisions suivantes : maintenir les taux locaux au niveau de ceux de 2017 et 2018 ; assurer une CAF nette positive.

En ce qui concerne la section investissement, vous voulez consacrer 40 000 € à la réfection de la salle des mariages, or nous pensons que ce choix ne sert pas l'intérêt général et le plus grand nombre, en effet, sur une année : combien de mariages ? Entre 15 à 20. Combien de jours d'ouverture à l'accueil de loisirs ? Plus d'une centaine, pour un nombre d'enfants bien plus conséquent. Nous vous demandons donc de donner la priorité aux travaux nécessaires à l'accueil de loisirs pour que nos enfants y soient reçus dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, en ce qui concerne la recette liée à la vente des locaux (Château d'eau, relais de poste, ...), cette opération crée une recette fictive qui participe ainsi au déficit annuel de la section Investissement. Enfin, nous sommes particulièrement inquiets sur la gestion des finances de notre commune. En effet, entre 2014 et 2018, les dépenses de fonctionnement ont subi une hausse importante. Quelques chiffres pour illustrer notre propos :

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

- Augmentation de 852 000€ des dépenses de fonctionnement, soit une hausse de 24%
- Dans le même temps, augmentation des recettes de 968 000 €, soit une hausse de 27%
- Ainsi une utilisation de 85% des recettes supplémentaires affectées en fonctionnement.

Nous nous interrogeons en particulier sur la hausse des dépenses de personnel, nous constatons que depuis 2014, elles ont augmenté de 711 000€ soit 39% et si on se rapporte à 2013 ; c'est une hausse de 961 000 € soit 62%. Sur le compte administratif de 2018, la part des dépenses de personnel pour Rilhac est de 60,21% alors que, pour la moyenne des villes de la strate de notre commun, le pourcentage est de 54%. Durant 5 ans, vous avez donc consommé 73% des recettes supplémentaires pour gérer du fonctionnement, car nous semble-t-il, aucun équipement n'a été créé depuis 2013. Permettez-nous donc quelques questions ! Où est le bénéfice de l'effet de noria depuis 2014 (l'économie obtenue par la collectivité lors du remplacement des salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant) ? Où est le bénéfice des charges déléguées à la CALM ! Vous condamnez la commune à une double peine, outre une attribution de compensation négative, vous augmentez les charges par un recrutement excessif. Cette hausse exponentielle a réduit à peau de chagrin les investissements et de potentielles ressources supplémentaires. En effet, sachant que les dépenses supplémentaires de 2013 à 2018 sont de 996k€, si vous en aviez affecté $\frac{3}{4}$ à l'INV en considérant que pour 1€ investi, on peut récolter 0,50€ de subvention, vous avez privé la commune d'une capacité à investir de 1 121k€. Bien sûr, nous connaissons votre objection : « vous nous avez laissé une forte dette ! ». Certes, l'ancienne équipe a réalisé des investissements lourds qui ont, nonobstant, structuré la commune, en lui donnant une forte attractivité. De plus, investir ne constitue pas une dette durable : les remboursements de capital viennent éteindre l'engagement, alors qu'en fonctionnement, les charges sont pérennes, elles ne s'éteignent pas. Nous, nous avions prévu de stabiliser les dépenses de fonctionnement, mais depuis 5 ans votre équipe n'a pas travaillé à une stabilisation, mais a provoqué une explosion de dépenses. Pour faire une comparaison avec un budget familial, une famille s'endette pour acquérir son logement, ce qui est normal, mais pour assumer ce choix, elle diminue ou stabilise ses dépenses de fonctionnement, et bien, vous auriez pu appliquer les mêmes règles de bonne gestion... Des leviers existent pour stabiliser les dépenses, les avez-vous tous actionnés ? Notamment en ce qui concerne les subventions en direction des communes, permettez-nous d'émettre une forte présomption d'incapacité politique à les avoir mobilisées. Pour conclure, comme le dit le proverbe « il ne faut pas courir deux lièvres à la fois », à savoir, chercher les squelettes dans les placards et gérer au mieux la collectivité, au risque d'arriver bredouille sur les 2 objectifs. Vous vous en doutez, notre groupe votera contre le budget présenté.

Madame TOURNOIS : Les années passent. Les budgets s'enchaînent et se ressemblent, la plupart du temps hélas par leur caractère contraint. Celui qui nous est présenté ce soir pour l'année 2019 n'échappe malheureusement pas à la règle. D'ailleurs, dans le pays, des maires de toutes opinions rencontrent des difficultés pour répondre aux besoins des habitants de leur commune. Plutôt que de froisser les plus puissants, les gouvernements qui se succèdent préfèrent laisser les collectivités s'enfoncer dans les difficultés. Ce budget 2019 nous est présenté sous le signe de l'austérité avec une réduction importante des investissements. Il nous est proposé de ne traiter que les travaux dits d'urgence tels que la mise en conformité des bâtiments et l'aménagement de la salle Marie Laurencin. La rénovation des bâtiments de la Bische puis de la grange aux z'ados doivent faire l'objet de

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

travaux divers : la mise aux normes, l'isolation, les peintures, l'aménagement de salles afin de rendre la structure plus fonctionnelle et plus accueillante. Contrairement à l'avis d'un certain nombre d'élus nous considérons que l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ne peut faire l'objet de travaux à minima dans l'attente de la création de nouveaux locaux dans les granges disponibles à échéance 2024/2025. Le budget est très amputé par rapport aux prévisions. Cependant, il va permettre d'engager une première phase de travaux. La structure doit être mieux adaptée aux besoins des enfants et respectueux de tous les utilisateurs. Malgré les contraintes, la part budgétaire pour les associations est maintenue car nous savons l'apport qu'elles représentent dans la vie locale. Les dépenses de fonctionnement restent élevées notamment le poste du personnel mais le maintien des effectifs municipaux permet d'assurer un service de qualité en direction de la population. Dans ce contexte, il nous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui relève d'un exercice d'équilibre de gestion budgétaire très serré dans le cadre de la politique actuelle menée par le gouvernement. Les élus du groupe communistes et apparentés approuveront le budget qui nous est présenté bien qu'il ne laisse que peu de marges de manœuvre.

Monsieur MIGOZZI : Je note avec intérêt que la charge très argumentée et néanmoins très incisive que vous présentez ce soir pour dénoncer les choix que nous assumons pleinement lors de la présentation de ce budget n'a été préparée par aucune déclaration liminaire lors du débat d'orientation budgétaire. Il aurait été logique que vous découvriez vos batteries et que vous manifestiez dès le débat d'orientation budgétaire votre désaccord de fond sur le choix stratégique. Il n'en est rien et vous choisissez un happening au moment du vote du budget pour se faire. Libre à vous. J'entends dire que nous aurions par nos choix, d'une certaine manière, mis en péril dans une situation critique les finances de la commune, durant cette mandature. Dois-je rappeler que nous avons dû composer avec une situation calamiteuse que nous avons trouvée à notre arrivée aux affaires en 2014, une commune dont la capacité d'autofinancement était totalement effondrée, une dette qui nous a valu une convocation sous quinzaine par la cellule d'alerte de la Préfecture, qui en clair nous a expliqué que nous étions au bord de la mise sous tutelle. Et, à votre corps défendant, nous avons dû, effectivement, pour apurer, dans la douleur des Rilhacois, les finances municipales, à deux reprises, en 2014 d'abord et surtout en 2015, procéder à une hausse brutale des taux d'imposition locaux pour éviter le pire. Nous aurions procédé à cette hausse pour ensuite dilapider les finances communales par un recrutement excessif et une inflation spectaculaire de la masse salariale notamment. Et nous aurons contrevenu à la bonne gestion familiale dont vous nous réclamez. Dois-je vous rappeler d'une part, que nous avons du aussi assumer les conséquences, certes en fonctionnement, de certaines de vos décisions précédentes en investissement. Parce que ce n'est pas le tout de construire une belle bibliothèque, encore faut-il prévoir qu'elle va générer des dépenses de fonctionnement en personnel titulaire. Nous avons trouvé cette bibliothèque, elle était construite, nous avons assumé, d'une certaine manière, l'héritage. Et effectivement, nous avons choisi de faire fonctionner au bénéfice des rilhacois cette infrastructure, dont tout le monde peut se féliciter du rayonnement. Je voudrais revenir ensuite sur ce que vous nous reprochiez : d'avoir recruté excessivement au point d'avoir fait grimper la masse salariale entre 2014 et 2018 de 39% et d'y avoir consacré 73% des recettes supplémentaires. D'abord, je tiens aussi à rappeler qu'en 2014, Rilhac avait un taux de personnel titulaire très inférieur aux communes de sa strate. Nous partions de loin et nous avons procédé à une rationalisation de l'organisation des personnels, organisation menée sous l'autorité du DGS, qui a permis la mise en place de pôles pour rechercher une plus grande efficacité des services publics et qui a permis aussi de recruter des personnels qualifiés dont tout le monde aujourd'hui se félicite de la présence et de l'efficacité parce qu'ils permettent à des dossiers d'être instruits de manière rigoureuse. Je voudrais ensuite

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

préciser que ce personnel nous permet de mener une politique avec un certain discernement pour rechercher des subventions en direction des communes. Je récusé totalement l'accusation des capacités politiques que vous nous lancez à la volée. Plus grave encore me semble-t-il, vous affirmez que si vous avez pu piloter la commune et ses finances pendant la mandature en cours, vous auriez en bonne gestion familiale, stabilisé les dépenses de fonctionnement. Mais comment stabiliser les dépenses de fonctionnement dès lors que la DGF a subi des coupes à cause de la politique gouvernementale qui contraint les collectivités territoriales à participé massivement au redressement des comptes publics. Comment réduire les dépenses de fonctionnement alors que dans un même temps il faut faire tourner de nouveaux équipements ? il n'y a pas de secret, il aurait fallu sabrer dans la qualité des services offerts à la population. Sauf à être magicien, on ne peut pas à la fois faire mieux avec moins d'argent sans s'en prendre à la masse salariale du personnel municipal. Je dois avouer que ces accusations brutales me paraissent tourner le dos à toute rationalité, c'est le théâtre institutionnel classique, l'opposition d'éreinter la majorité et de remettre en cause ces choix. Ces choix en ce qui me concerne je les assume dans une situation très contrainte, nous avons fait au mieux nous avons assaini les finances municipales tout en mettant un coup d'arrêt en 2017 et 2018 à la hausse des taux d'imposition et ce pourtant dans un contexte contraint et pourtant ce budget que nous présentons permet aussi d'enclencher une autre opération structurante qui bénéficiera à tous les rilhacois et toutes les rilhacoises, à la jeunesse des écoles comme aux associations, je fais allusion au projet de construction d'une nouvelle halle des sports que nous portons et que nous assumons.

Monsieur TESCHER : Quand nous avons pris la commune, effectivement, nous avons trouvé une situation de crise qui nous a valu d'être convoqué à la Préfecture. Cette situation de crise a plusieurs reprises vous avez essayé de la minimiser dans vos propos mais Monsieur CHAUVET est venu à la Préfecture avec nous, comme nous il a entendu la menace de la mise sous tutelle. Je trouve qu'il est facile au bout de 5 ans de mandat, alors peut être parce que c'est à un an des élections municipales de nous apporter un certain nombre de solutions. Je voudrais vous rappeler le contexte, en 2014 quand nous nous sommes trouvés dans cette situation de crise, on a tiré le signal d'alarme et nous avons dit « il faut que l'on s'y mette tous », nous vous avons proposé de travailler avec nous au redressement des comptes de la commune, vous avez refusé. Et 4 ans plus tard vous arrivez et vous nous donnez des leçons, je trouve que c'est un peu facile.

Madame BURGAUD : Comme vous Monsieur TESCHER vous nous avez donné des leçons aussi lorsque vous étiez dans l'opposition.

Monsieur TESCHER : Mais vous ne m'avez jamais proposé de travailler avec vous.

Madame PASCAL : Permettez-moi, comme on a été élu précédemment, jamais on n'a été associé à quoi que ce soit et notamment à la cathédrale qui a été édifiée.

Madame SOMMINEAU : Souvent vous avez refusé.

Monsieur TESCHER : On n'en peut pas refaire l'histoire de cette manière-là. Je fais une exception sur la rénovation de l'école maternelle et on l'avait souligné à l'époque, c'est le seul projet du mandat précédent qui a été mené de manière transversale. Pour tous les autres, nous étions mis devant le fait accompli y compris des membres de votre propre majorité qui ont découvert les plans de la médiathèque le jour d'une réunion d'un conseil municipal extraordinaire, et vous dites que vous nous auriez proposé de travailler avec nous alors que déjà vous ne travaillez pas à l'époque avec les membres de votre propre majorité.

Madame SIMMONEAU : Monsieur TESCHER, Monsieur SAUVIAT vous avez proposé de vous occuper d'un dossier sur les pistes cyclables, et vous avez refusé ce jour-là.

Monsieur TESCHER : Oui sans moyen.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Madame CHADOIN : Je vais prendre la parole pas pour faire du ping-pong, mais pour vous dire que quand même la DGF a baissé, nous avons un déficit par rapport à quand nous avons été élus, de plus de 500 000 euros.

Madame BURGAUD : Non, j'ai les chiffres de la DGF. Je les ai pris sur le site des collectivités publiques, la DGF avec les 3 domaines compris en 2013 elle était à 845k€, en 2018 elle est 746k€, c'est-à-dire un écart de 76k€. Donc certes, la part de l'état a diminué parce qu'en 2014 elle était de 594, en 2018 elle se retrouve à 423, ce qui ne fait pas un écart de 500 mille euros mais un écart de 190 mille euros.

Madame CHADOIN : Cumulé depuis notre élection, si.

4 voix contre et 21 pour.

Monsieur MIGOZZI : On sent que les élections approchent, l'an dernier vous avez voté le budget, cette année vous le refusez avec un argumentaire que vous auriez pu sortir l'an dernier. Vous n'avez pas l'impression de jouer à la girouette ?

Madame BURGAUD : Pour vous aussi elles approchent.

9- Vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2019

Madame Chadoin soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 se rapportant à l'activité annexe de production et revente d'énergie.

A titre de rappel des principaux fondements encadrant ce budget, il s'agit d'une régie assortie d'une autonomie financière soumise à l'instruction comptable M4 s'appliquant aux SPIC (services publics à caractère industriel et commercial).

Les crédits budgétaires en raison de la dispense accordée en matière de TVA sont présentés en valeurs toutes taxes.

Pour mémoire, les cadences d'amortissement adoptées sont respectivement sur une durée de 12 ans pour les subventions régionale et départementale, et 20 ans en ce qui concerne les immobilisations formées par les équipements du dispositif photovoltaïque. (Renvoi à la séance du 08 juin 2010 délibération n° 2010-06-13 déposée en Préfecture le 10 juin 2010).

Les propositions de crédits composant le budget primitif annexe 2018 de production et vente d'énergie se développent à l'intérieur de chaque section de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 011 : charges à caractère général	3 300.00
chapitre 66 : charges financières	1 700.00
chapitre 042 : dotation aux amortissements	4 215.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	385.00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 023	500.00
TOTAL	10 100.00

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	6 600.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	112.65
Chapitre 042 : opérations d'ordre	727.00
002 résultat de fonctionnement reporté	2 660.35
TOTAL	10 100.00

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à **la somme totale de : 10 100.00 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE CHAPITRE - LIGNE BUDGETAIRE	CREDIT
DEPENSES		17 131.98
Ch 040 13912-13	Ecriture interne – subvention d'équipement attribuée par la Région et le département	727.00
1641	Remboursement à échéance du capital de l'emprunt	5 779.00
2315	Enveloppe prévisionnelle – agencements divers	10 625.98
RECETTES		17 131.98
001 Report	Report - résultat excédentaire antérieur	12 916.98
Ch 040 28157	Dotation annuelle d'amortissement des immobilisations	4 215.00

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à **la somme totale de : 17 131.98 €.**

Après lecture du projet de budget primitif 2019 développé ci-dessus,

Approuvé à l'unanimité

10- Subventions aux associations

La commission « Culture, Sport, Loisirs et Vie Associative » propose d'attribuer les montants suivants, calculés selon les critères définis par délibération du 30.03.2015 :

Associations	2019
Catégorie 1	
Judo	1480.00
BBRR	3768.00
AC2R	1620.00
TCRR	1770.00
CARR	7280.00
But Rilhacois	1040.00
Gymnastique volontaire	1290.00
Les hirondelles	830.00
Taekwondo	1030.00
Rilhac-danse	1570.00
Yoga	580.00
Souffle de Gaïa	270.00
Esprit sport limousin	640.00
	23 168.00

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019

Catégorie 2	
Rilhac Temps libre	1596.00
Théâtre de l'art scène	418.00
Patchwork	296.00
	2310.00
Catégorie 3	
Magisteres lemovices	/
Géologie	300.00
Anciens de l'école de Cass.	540.00
Club des aînés	710.00
Le gardon	750.00
Amis de Cassepierre	590.00
Rilhac-accueil	370.00
Amis de guillot	620.00
La récré	760.00
ACCA	250.00
Comité des fêtes	620.00
	5510.00
Catégorie 4	
Lotissement de Bramaud	260.00
Les hauts du combaud	200.00
ACPG	310.00
FNACA	270.00
ADUR	/
FNATH	390.00
AELU	300.00
UNACITA	240.00
	1970.00
Catégorie 6	
Amicale du personnel	700.00
TOTAL GENERAL	33 658.00

Les élus suivants ne prennent pas part au vote, ayant des engagements dans certaines des associations citées : Mme Tournois, Mme Burgaud, M. Joffre, M. Mayaudon.

Approuvé à l'unanimité.

11- Subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet

L'association « Lou Pitchounet » sollicite une subvention 2019 d'un montant global de 82 000.00 €.

Compte tenu du bilan financier 2018 et du budget prévisionnel 2019, il est proposé d'allouer pour 2019 une subvention totale de 82 000.00 €.

Monsieur LAPLAUD : A partir du moment où on est sollicité pour des subventions, soit une subvention d'équilibre, soit une subvention de fonctionnement, on aurait pu avoir en annexe au moins le bilan financier 2018 et le budget prévisionnel de 2019. Comment peut-on voter une subvention dans la mesure où on ne connaît pas le bilan financier 2018 et le budget prévisionnel 2019 ?

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Madame CHADOIN : Je suis allée hier au PEP87 pour discuter avec la directrice du multi-accueil et les personnes du PEP, pour voir les budgets.

Monsieur LAPLAUD : On nous demande de voter sur quelque chose dont on n'a pas les éléments.

Monsieur COMES : Mon interrogation tenait aussi, effectivement, sur le changement de type de gestion de la structure, je m'attendais à avoir les chiffres. Je suis étonné j'aurais voulu comprendre pourquoi, parce que sinon il ne fallait rien changé.

Madame CHADOIN : Ce n'est pas parce que c'est une structure autre qui va gérer que cela va donner plus d'argent.

Monsieur COMES : J'ai connaissance de structures qui ont changé de type de gestion et qui du coup ont apuré les comptes et n'avaient pas de subvention à avancer, et c'est pour cette raison que le mode de gestion a été changé. Donc j'aurais voulu avoir, aussi, les éléments pour pouvoir juger.

Madame CHADOIN : Vous les aurez mais je ne pouvais pas les avoir pour aujourd'hui. Vous voulez que l'on reporte cette délibération ?

Monsieur TESCHER : Cela paraît raisonnable.

Madame CHADOIN : Pour le prochain conseil municipal, nous aurons cette délibération.

Ajourné

12- Dissolution du budget annexe de l'eau

Madame le Maire rappelle à L'Assemblée que la compétence relative à la distribution de l'eau potable a été transférée au 1er Janvier 2019 à Limoges métropole.

Conformément à la délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 de l'Eau, le Budget Annexe de l'eau laisse apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 181 384,29 €
- Un déficit de la section d'investissement de 74 847,20 €

Le Conseil Municipal délibérant,

OUI l'exposé de M. le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités ;

VU le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau de la commune

VU le transfert du budget annexe de l'eau à Limoges Métropole

Vu les délibérations en date du 22.02.2017 et 27.03.2017 créant la régie à seule autonomie financière, créant le poste de directeur associé à la régie et nommant le conseil d'exploitation

DECIDE à l'unanimité :

- De dissoudre le budget annexe de l'eau ;
- De dissoudre la régie à seule autonomie financière créée par délibération en date du 16 février 2017 ;
- De dissoudre le conseil d'exploitation de la régie à seule autonomie financière créé par délibération en date du 23 mars 2017 ;
- De supprimer le poste de directeur de la régie à seule autonomie financière.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

13- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Madame TOURRET, adjointe en charge du personnel, expose au conseil municipal qu'un agent du service des affaires générales part à la retraite au 1er octobre 2019 (effectif mi-avril 2019 avec ses congés). Il convient donc de recruter un nouvel agent pour assurer ses missions.

Elle explique qu'à ce titre, le conseil municipal doit délibérer sur la création d'un poste à temps complet afin de nommer l'agent.

Madame FOURGUEUX-BOUCHAREYCHAS : Comme c'est une création de poste pour remplacer un agent déjà, est-ce que l'on vote aussi pour la suppression ?

Monsieur PERY : Il est vacant mais il faut d'abord faire passer les suppressions en CT. Ensuite on les fera passer en conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

14- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet

Mme Tourret, adjoint en charge du personnel, explique dans le cadre de la réorganisation du restaurant scolaire, un nouveau responsable a pris ses fonctions début décembre 2018. Une période de test de six mois a été mise en place (jusqu'au 1er juin 2019) pour évaluer le succès de cette réorganisation. A l'issue de cette période et si elle a été concluante, il est convenu de nommer le nouveau responsable au grade de technicien territorial suite à sa réussite au concours.

Mme Tourret explique que compte tenu des délais réglementaires de vacance de poste, le poste doit être créé dès maintenant peu importe l'issue de la période d'essai. Il pourra rester vacant si le test s'avère non concluant.

Madame FOURGUEUX-BOUCHAREYCHAS : Puisque que l'on parle d'un nouveau recrutement d'un responsable, cela sous-entend qu'on remplace sur un poste déjà existant ? Parce que c'est un nouveau responsable, ce n'est pas un nouveau poste ?

Madame CHADOIN : C'est une réorganisation d'un service.

Approuvé à l'unanimité

15- Validation du projet Dom'aulim de réalisation de logements seniors secteur de la lande du Peyrou et cession foncière à l'euro symbolique au bailleur social – annule et remplace

Madame le Maire explique que la commune, via le CCAS et en partenariat avec la Société d'Équipement du Limousin (SELI), a initié depuis 2017 une étude sur la construction de logements adaptés pour les seniors.

Sous sa direction, un groupe de travail a été créé, associant les adjoints qui suivent le projet, les administrés ayant répondu à l'enquête parue dans le bulletin municipal et des personnes ressources choisies en fonction des thèmes abordés (choix du site, choix des

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

aménagement intérieurs, nature des services à prévoir et type d'animations à mettre en place...).

Le groupe de travail a eu pour mission de susciter la réflexion et le questionnement afin d'établir un cahier des charges qui précise aux maîtres d'œuvres le programme à respecter pour la construction de logements seniors.

La société Dom'aulim, bailleur social de Limoges, a fait part de sa volonté de s'engager dans le développement opérationnel du programme élaboré par le groupe de travail sur une partie du terrain appartenant à la commune cadastré section AV n°7 (pour partie) et 10 au lieu-dit « la Lande du Peyrou » en prolongement de la rue Florence Arthaud.

Le projet de Dom'aulim comprendrait la réalisation de 20 pavillons locatifs sociaux à destination principalement des seniors et de 16 logements individuels sous forme de « résidence seniors » reprenant les souhaits et les attentes exprimés par les participants du groupe de travail piloté par la SELI.

Afin de permettre à Dom'aulim d'avancer dans l'étude de l'opération, elle propose au conseil municipal d'en valider les principes (pavillons + résidences) et de céder au bailleur social l'emprise du terrain à 1 €.

Elle précise que les principes d'aménagement et le programme seront susceptibles d'être adaptés en phase opérationnelle et feront l'objet d'une validation du conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Madame CHADOIN : Je souhaite porter à votre connaissance des éléments nouveaux concernant ce projet. La délibération sur la validation du projet DOM'AULIM de réalisation de logements seniors secteur de la Lande du Peyrou et cession foncière à l'euro symbolique au bailleur social stipulait l'engagement de DOM'AULIM de respecter le programme élaboré par le groupe de travail via le CCAS en partenariat avec la Société d'Equipement du Limousin. La société DOM'AULIM avait confirmé la réalisation de 16 logements individuels sous forme de résidence seniors prenant en compte les souhaits et attentes exprimés par les participants du groupe de travail, la SELI et les attentes spécifiques de la municipalité. Lors de la réunion du 19 mars avec le groupe de travail, la SELI et DOM'AULIM un élément nouveau nous est communiqué, le projet de résidence seniors que nous avons élaboré serait uniquement des logements sociaux aménagés pour seniors. Ces logements ne pourraient donc être attribués qu'à partir d'un plafond de ressources relativement bas. Les seniors avec des revenus moyens en seraient de fait exclus. Lors de la réunion les participants ont fait part de leur déception et d'un grand mécontentement. Cette réalisation irait à l'encontre de la réflexion menée par le groupe de travail. De plus, c'est un projet qui est détourné de son sens premier. Il a été demandé à la SELI de reprendre à sa charge le projet de cette résidence seniors pour les 16 logements. Un contact est établi avec le Directeur de la SELI, mais à ce jour, il n'y a aucun rendez-vous de fixé.

Madame BURGAUD : Merci pour ton information parce que l'on n'avait pas ces éléments-là. Il semble que ce projet au départ prévu pour une résidence senior évolue un projet différent, à savoir des logements sociaux. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cet état de fait ? Est-ce que cette décision est une décision collective du groupe de travail ou une décision unilatérale ? Notre groupe dans le cas où ce projet ne serait pas une résidence pour seniors est contre la démarche de vendre le terrain à l'euro symbolique. Le bailleur retenu : Dom'aulim, est un bailleur, certes, mais un bailleur privé qui ferait une bonne opération financière. Le groupe « Un Nouveau Rilhac » vote contre cette délibération, et exige une communication publique sur ce projet.

Madame CHADOIN : j'avais téléphoné pour avoir des renseignements, pour discuter avec le directeur, il n'était pas présent, je lui ai envoyé un mail auquel il n'avait pas répondu. Ce

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

soir il a répondu à mon mail avec des dates de rendez-vous. Donc nous allons faire le nécessaire.

Madame TESSIER : Ce projet de résidence seniors est aujourd'hui un projet dénaturé. Les éléments exposés à la réunion du 19 mars dernier, notamment que l'ensemble des logements seniors seraient qualifiés de logements sociaux, ce qui induit la prise en considération du montant des ressources pour l'attribution des logements. Les plafonds sont très très bas et peu de demandeurs avec des revenus moyens pourront en bénéficier (une simulation a été faite). La délibération cédant le terrain à Dom'aulim est antérieure à ces informations. Cette situation est préjudiciable à la réalisation de la résidence seniors initiée avec les habitants. La parcelle A10 réservée au projet SELI se trouvant maintenant englobée dans le programme Dom'aulim. Sur ce vote, je préfère m'abstenir, plutôt que voter une délibération qui nous met en difficulté.

Monsieur TESCHER : J'irai même plus loin que Madame TESSIER, je pense, qu'effectivement, compte tenu de tous ces éléments qui nous sont émis très récemment, il ne faut pas voter cette délibération. Parce que si on décide de céder la parcelle à l'euro symbolique à Dom'aulim, se sera acté, on ne pourra pas revenir en arrière. Des discussions sont en cours, il faut voir avec la SELI et Dom'aulim, peut être que l'on peut fractionner la parcelle, c'est quand même intéressant qu'il y ait des logements sociaux sur la parcelle en question parce que tous les retraités de Rilhac-Rancon n'ont pas des revenus supérieurs au plafond, donc qu'il est bon que ceux-là puissent bénéficier d'un loyer à prix réduit. Mais il est bien aussi que les gens qui ont participé au groupe de travail et dans l'avenir les retraités de Rilhac qui souhaiteront quitter leur maison individuel non adaptée à leur âge aient un lieu pour s'installer y compris s'ils ont des revenus supérieurs au plafond HLM. Donc il faut qu'on repense l'organisation de l'espace. Ceci dit, le travail qui avait été fait par l'architecte, l'avant-projet, tient encore la route dans le sens où une partie pourrait être construite par Dom'aulim et une autre partie par la SELI. Ce qui compte surtout ce qu'aujourd'hui on ne vote pas la cession à l'euro symbolique.

Madame CHADOIN : C'était voté au dernier conseil municipal.

Monsieur PERY : Elle a raison, c'est un recours gracieux, c'est-à-dire qu'ils ne reviennent pas sur les décisions prises, ils reviennent sur le fait que l'on a oublié un élément. Si ce soir vous ne voulez pas vendre le terrain à 1 euro, vous votez contre la vente du terrain à 1 euro.

Madame SIMONNEAU : A vrai dire ce terrain, il est donné pour 1 euro symbolique pour un EPHAD. Si ce n'est que pour les logements seniors il n'y a pas de problème, on partage en deux ce terrain, on redonne pour 1 euro symbolique pour la SELI, mais pas le terrain entièrement parce que l'on perd de l'argent.

Madame TESSIER : De toute façon, dans le plan il y avait deux parcelles qui sont cadastrées différemment. La première était réservée à la SELI.

Approuvé contre à l'unanimité

16- Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires – retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2019

Le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Madame TOURNOIS : Des sondages réalisés auprès des parents se dégagent une majorité pour le retour à la semaine de 4 jours. Les trois conseils d'école ont voté pour la semaine de 4 jours. Compte tenu de ces éléments, les élus communistes et apparentés, dans l'intérêt des partenaires de l'école (enfants, parents, enseignants) respectent à nouveau le choix exprimé avec l'organisation proposée.

Madame BURGAUD : On n'a pas préparé d'intervention mais nous sommes d'accord pour suivre l'avis, à partir du moment où on fait une consultation.

*Monsieur MIGOZZI : Nous devons à nouveau ce soir, pour la troisième fois en un peu plus de 15 mois, arrêter la position du conseil municipal sur la question des rythmes scolaires dans les écoles de notre commune et décider donc si nous sollicitons de la part de Mme la DASEN de Haute-Vienne une dérogation à la semaine de 4 jours et demi pour masser les enseignements sur 4 jours à compter de la rentrée 2019. Ce choix va se faire dans un contexte qui appelle de notre part plusieurs remarques de fond et de forme, car il y va à nos yeux de l'exercice de la démocratie de manière rationnelle, honnête et apaisée. Sollicité en ce sens par les délégués de parents d'élèves des trois groupes scolaires de la commune, le groupe Avenir du conseil municipal a accepté à l'automne qu'une nouvelle consultation soit organisée par la Mairie, moyennant le respect de certaines conditions qui nous paraissent nécessaires pour un vote éclairé. Dans sa lettre de réponse la présidente de notre groupe déclarait notamment : « Nous pouvons effectivement construire en collaboration un nouveau sondage, à condition qu'il ne soit pas dirigé et que chaque scénario soit argumenté ». Lors des différentes commissions qui ont préparé la tenue de cette consultation nous avons donc toujours affirmé l'importance de communiquer aux parents, en plus d'une description factuelle de l'organisation de la semaine scolaire dans l'un et l'autre cas, un bref argumentaire qui, pour chacun des deux scénarios, soulignerait ses points forts au bénéfice des enfants. Lors de la première réunion de préparation, un accord semblait possible pour que soient distribués conjointement, sous l'égide de la Maire, à la fois le document officiel descriptif valant pour matériel de vote et un autre document distinct, qui aurait proposé en vis-à-vis les arguments avancés en faveur de chacun des deux scénarios, de la même manière qu'une profession de foi accompagne les bulletins de vote dans l'enveloppe officielle lors de chaque scrutin. Or, contrairement à ce qui avait été discuté la veille encore en Bureau Municipal, Mme le Maire lors du Conseil municipal du mardi 5 février a déclaré unilatéralement que la consultation serait organisée sans argumentaire à l'appui du formulaire de vote. Ce coup de force ouvrait selon nous la porte au retour d'un débat inutilement polémique, qui aurait pu déboucher sur la distribution partisane de « flyers », selon des modalités de diffusion inévitables. Nous avons déploré profondément cette situation et l'avons fait savoir par courrier aux représentants des parents d'élèves, tout en prenant le parti de ne pas faire valoir à nouveau publiquement les arguments que nous avons pu avancer en décembre puis en mars 2018 pour justifier le maintien des 4 jours et demi. Cette réserve volontaire de notre part visait à ce que la consultation se déroule de manière sereine et sans pressions ou manipulations en faveur de l'un ou l'autre scénario. Force est de constater que les enseignants de la commune n'ont pas adopté la même position. Le vendredi précédant la semaine de consultation toutes les familles, via les cahiers des enfants, ont en effet été destinataires d'un matériel de propagande, dissimulé sous une apparente volonté d'information : un court message d'accompagnement, jouait tout d'abord sur l'implicite de la formulation pour valoriser la seule expertise des enseignants de la commune en la matière (« Afin de vous permettre d'avoir tous les éléments pour faire votre choix, nous vous informons que les avis **professionnels** des enseignants de la commune sont*

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

consultables en inscrivant ce lien dans votre moteur de recherche »). Mais c'est surtout ensuite que la manœuvre révélait tout son parti pris : alors que le lien évoqué supra renvoyait bel et bien à des argumentaires soigneusement préparés de longue date, les deux liens mentionnés ensuite, qui étaient censés renvoyer les lecteurs aux positions défendues par le groupe Avenir lors des conseils municipaux, se sont révélés à plusieurs reprises inactifs ou débouchant sur le vide. Dans ces conditions, puisque les modalités de consultation se sont révélées très éloignées du cadre que nous appelions de nos vœux et que nous avons tracé d'emblée, le groupe Avenir s'estime en tant que groupe délié de son engagement initial, celui d'entériner par son vote collectif le résultat de la consultation quel qu'il soit. Nous prenons toutefois acte du résultat et nous félicitons du taux de participation. Il appartient dès lors à chaque membre de notre groupe de voter en conscience, conformément à ses convictions et à son avis personnel sur le déroulement de la consultation et son résultat.

Madame FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS : Je ne mets pas en doute vos propos, mais si cette propagande avait été très efficace, pourquoi il n'y a que 27 voix d'écart ?

Monsieur MIGOZZI : C'est peut-être parce que les parents sont très partagés.

Madame BURGAUD : Oui donc la propagande n'a pas forcément fonctionné.

Monsieur MIGOZZI : Si elle n'avait pas existé peut-être que les résultats auraient été différents.

Madame FOURGUEUX-BOUCHAREYCHAS : Pour répondre à la propagande, toujours est-il que je note quand même qu'il y a eu beaucoup plus de participation que la première fois, c'est très significatif. Il n'empêche que l'on peut dire que cette propagande n'a pas eu l'effet escompté. Nous, ce que l'on a demandé, c'était l'avis des parents. L'avis des parents a tranché dans tous les cas parce qu'ils se sont positionnés pour la demande de dérogation mais peut-être que si nous de notre côté on avait fait une propagande, à quel titre d'ailleurs cette propagande, parce que je pense dans tous les cas qu'aucun de nous ne peut faire valoir le bienfait d'un 4 ou d'un 4 jours et demi, on peut supposer que s'il n'y avait pas eu cette communication, ces flyers, ces liens, peut-être qu'il n'y aurait pas eu aussi peu de voix d'écart. Par rapport à ça, j'ai mené des échanges avec des parents délégués et des enseignants, je me suis engagé au nom de mon groupe à suivre le vote des parents, je n'ai pas l'intention de voter contre, cependant, je ne voterai pas pour non plus parce que j'estime que tout n'a pas été réalisé dans de bonnes conditions. J'ai l'impression que l'on s'est fait un peu avoir, en tout cas certaines personnes d'apparence se sont fait avoir, c'est le retour que j'en ai eu.

Monsieur LAPLAUD : Le 8 novembre, lors d'une réunion de travail relative à la rentrée 2019/2020, regroupant enseignants, représentants des parents d'élèves, élus commission enfance-jeunesse-scolarité, délégués d'école, nous avons été sollicités pour une nouvelle consultation sur les rythmes scolaires. Le groupe Avenir qui ne voulait pas revivre les conditions désastreuses de l'organisation de la consultation 2017, a répondu favorablement le 16 novembre en émettant certaines conditions. Lors de la seconde réunion, le 11 décembre, où étaient absents les enseignants, nous avons admis, que notre condition concernant un taux de participation supérieur à 50%, pouvait se transformer en un taux suffisamment représentatif. Au cours de cette réunion, nous avons proposé que soient ajoutés des argumentaires pour chaque organisation de semaine. Proposition débattue et finalement retenue. A la réunion du 21 janvier (présence des enseignants), cette question a encore fait l'objet de débats. En conclusion, il était accepté que des argumentaires spécifiques puissent être annexés sur un feuillet distinct des modalités. A la réunion enfance-jeunesse-scolarité du 29 janvier notre groupe fit part de ses argumentaires pour les 4,5 jours. Monsieur BRUNIE présenta les siens pour les 4 jours. Cette commission valida le principe d'ajout d'argumentaires sur flyer séparé. Le bureau du Conseil municipal du 4 février en fit de même. Lors du Conseil municipal du 5 février,

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Madame le Maire, outrepassant ces avis, décida unilatéralement, et sans demander un vote du Conseil, de ne pas vouloir joindre d'argumentaires ! Notre groupe a alors exprimé sa position par l'envoi de messages aux enseignants, et aux représentants des parents d'élèves. Afin de ne point perturber la consultation, nous nous sommes interdits de toute distribution ou envoi... Nous avons eu la faiblesse de croire que chacun adopterait cette posture. Tel ne fût malheureusement pas le cas. En effet, la veille de la consultation, les enseignants incorporèrent une note dans les cahiers des enfants. Note où il était inscrit deux liens censés renvoyer à des argumentaires sur les différents scénarios. Or, celui sur les 4,5 jours n'était pas accessible, ou très difficilement. Ainsi je considère que ce fait déloyal ait pu avoir une incidence manifeste sur les votes des parents. D'autre part, lors du dépouillement, auquel j'ai participé, j'ai pu constater plusieurs anomalies concernant les distributions des bulletins de vote. Par exemple, comment expliquer que des parents n'apparaissant pas sur les listes, pourtant fournies par les enseignants, aient eu des bulletins, et ont pu voter ? Comment expliquer, que plusieurs parents (21 à Jean Jaurès), aient eu 2, voire 3 bulletins, et ainsi voté autant de fois ? Même si nous n'avons retenu qu'un seul vote, ces péripéties me paraissent étranges et reflètent, pour le moins, d'un certain dilettantisme dans les distributions. Je considère qu'elles sont de nature à avoir eu des répercussions sur le résultat du scrutin. Au nom du groupe Avenir, je m'étais impliqué dans ces réunions préparatoires, afin de trouver un consensus. Les débats ont été constructifs, essentiellement avec les représentants des parents, que je remercie ici. Ce consensus semblait ainsi possible à l'issue de la dernière réunion. Les événements sus invoqués, l'ont malheureusement annihilé. Par ailleurs, même si la participation a été importante et si les résultats font apparaître une majorité pour les 4 jours, celle-ci demeure toutefois relative, et l'on est en droit de penser que les événements cités sont en mesure de les contester. En conséquence, je ne me sens pas solidaire de ces résultats fragilisés pas tous ces événements, et je maintiens donc mon avis déjà émis en 2017, avec les mêmes arguments. Je vote pour la semaine de 4,5 jours.

2 contre, 11 abstentions et 12 pour.

Questions diverses

Monsieur LAPLAUD : En 2014, nous t'avons désignée pour occuper le poste de premier magistrat afin que tu assumes cette fonction dans la loyauté et le respect entre nos 2 groupes. Cependant, à plusieurs reprises, je considère que tu as trahi la confiance que nous t'avons accordée, en décidant, trop souvent arbitrairement, à l'opposé de la majorité du bureau et du conseil, et en nous opposant ton pouvoir de maire. Tu as confondu autorité et autoritarisme, cohésion et division, partage et impartialité, confiance et suspicion, transparence et opacité. Confortée par quelques personnes de ton groupe, et surtout ton adjointe aux affaires sociales et scolaires, tu t'es entêtée au fil du temps dans ce comportement néfaste à l'harmonie de notre majorité. Ta récente position de décider unilatéralement des modalités de vote sur les rythmes scolaires, contrairement aux positions majoritaires du bureau et de la commission « enfance-jeunesse-scolarité », et en usant d'allégations fallacieuses, est le parfait exemple de cet autoritarisme et de ton arbitraire. Cette manœuvre intervient un an après ta position inénarrable de ne point voter le budget que tu présentais. Pour masquer tes propres carences et faiblesses et celles de ton adjointe aux affaires sociales et scolaires, tu as toujours préféré stigmatiser et discréditer l'immense travail effectué par ton premier adjoint ainsi que celui des adjoints de notre groupe. Quand ce n'était pas la suspicion contre de simples conseillers osant prendre des initiatives, ou s'opposer à tes positions. Après 4 années de mandat de notre

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

conseil le constat est pourtant manifeste quant aux compétences des uns et des autres, ainsi qu'aux actions menées ! Tu aurais dû penser que gouverner c'est suivre les nécessités, s'en remettre aux compétences et les reconnaître au travers du travail accompli par chacun pour la collectivité. Tu aurais dû admettre que gouverner, c'est assumer le programme pour lequel on t'avait élue, et ne point céder aux réflexes impulsifs et catégoriels, voire minoritaires. Alors, Madame le Maire, je te le dis franchement et publiquement, par ton fonctionnement arbitraire, ton dirigisme, tes transgressions, tu as délibérément rompu notre alliance, et personnellement ma confiance. En conséquence et pour ce qui me concerne, ma confiance dans l'exercice de ta fonction de maire de notre commune est aujourd'hui profondément altérée.

Monsieur MIGOZZI : Il s'agit de deux informations que je porte à connaissance du conseil municipal, deux réunions auxquelles vous pourriez trouver intérêt à participer, porteront sur les projets de l'agglomération sur les transports et la mobilité. Dans le cas de l'enquête publique portant sur le plan de déplacement urbain, que le conseil communautaire doit valider avant la fin de l'année, deux réunions publiques seront organisées. Celle qui peut concerner notre secteur géographique devrait avoir lieu le 29 avril à 18h à l'ENSI. D'autre part, le samedi 25 mai au matin Limoges Métropole devrait organiser un séminaire à destination de tous les élus, de toutes les communes de la communauté urbaine, pour présenter le projet de bus à haut niveau de service qui constituera en quelque sorte l'ossature structurante du futur réseau.

Monsieur COMES : J'ai été interpellé récemment par des habitants de Payaux, concernant une affaire désagréable, à leurs sens, sur un terrain privé de l'utilisation à outrance de quads et un aménagement qui serait illégal. Ces habitants auraient eu déjà des ennuis à l'époque, avec un procès qui avait été entamé. C'était en sommeil, mais visiblement les choses reprennent. Peut-être faire appel à ton pouvoir de police pour aller voir ?

Madame CHADOIN : Oui.

Madame DEBIAIS : Je voudrais rappeler à l'ensemble du conseil municipal, que la commune s'est dotée d'une page facebook.

La séance est levée à 22h40.